



numéro

CM\_240221\_06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres		Présents :
en exercice	23	Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette, FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
Présents	18	M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE
Exprimés	21	
vote		Procuration :
Pour	21	Laurence ARTERO-MOREL à Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL à Philippe LORINQUER, Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE
Contre	0	
Abstention	0	Absent :
		Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE

**Objet :** Adhésion à un groupement de commande pour des véhicules électriques et bornes de charge privées

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),  
**VU** le Code de l'énergie et, notamment, les articles L353-1 et suivants,  
**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,  
**VU** la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neuf et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur le domaine privé des collectivités et leurs établissements publics » jointe en annexe.

**CONSIDERANT** que la commune de Montbazin a des besoins en matière d'achat de véhicules et de bornes de recharges sur son domaine privé,  
**CONSIDERANT** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,  
**CONSIDERANT** que le groupement est constitué pour une durée illimitée,  
**CONSIDERANT** que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,  
**CONSIDERANT** que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,  
**CONSIDERANT** que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Montbazin au regard de ses besoins propres.

### Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : PREND ACTE de la dissolution des précédents groupements de commande,
- **ARTICLE 2** : VALIDE L'ADHESION de la commune de Montbazin au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neuf et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la

Accusé de réception en préfecture  
034213401656-20240221-2024-DECB-07-DE  
Préfecture de l'Hérault

mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée,

**- ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et de bornes proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Montbazin,

**- ARTICLE 4 :** AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montbazin,

**- ARTICLE 5 :** APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

**- ARTICLE 6 :** S'ENGAGE :

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Montbazin est partie prenante,
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Montbazin est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

**- ARTICLE 7 :** AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

**- ARTICLE 8 :** DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240221-2024-DELIB-07-DE  
Date de réception préfecture : 23/02/2024